

Pages de Profils



Le parc des logements en Nord-Pas-de-Calais se singularise par le fait que les logements sont plus souvent des maisons individuelles, assez anciennes, situées en zone urbaine. La superficie des résidences principales est supérieure à la moyenne nationale mais inférieure à celle de la seule province. Les logements de la région sont occupés par des ménages plus grands qu'en moyenne nationale. Ils manquent plus souvent du confort de base, même si cette situation est relativement rare et baisse depuis plusieurs années. Si la qualité des logements semble moindre en Nord-Pas-de-Calais, les ménages expriment à ce sujet une opinion presque aussi largement positive qu'au niveau national.

Caractéristiques et qualité du logement en Nord-Pas-de-Calais

Jérôme Fabre

Insee - Service Études et Diffusion



INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS - 130 AVENUE DU PRÉSIDENT J.F. KENNEDY - 59034 LILLE CEDEX

☎ 03 20 62 86 29 - 📠 : 03 20 62 86 00

En 2006, la région Nord-Pas-de-Calais comptait près de 1,8 million de logements soit 5,6% de plus qu'en 2001. Cette hausse est proche de la moyenne de France métropolitaine (+6,0%). Parmi ces logements, plus de neuf sur dix sont utilisés comme résidence principale [Tableau 1](#). Cette part, qui continue de progresser, est bien supérieure à la moyenne nationale (84,1%). La proportion de résidences secondaires et de logements vacants est plus faible dans la région et s'établit respectivement à 3,0% et 5,0% contre 9,3% et 5,9% en moyenne nationale.

En revanche, en ce qui concerne le statut d'occupation, la région se distingue peu du reste de la France : 55,5% des résidences principales sont occupées par des ménages propriétaires et 39,9% par des locataires contre respectivement 57,0% et 39,2% en moyenne nationale [Tableau 2](#)

UN HABITAT EN NORD-PAS-DE-CALAIS PRINCIPALEMENT INDIVIDUEL ET URBAIN

En Nord-Pas-de-Calais, près de trois résidences principales sur quatre sont des maisons individuelles. Ce taux est très élevé puisqu'en France métropolitaine, il atteint tout juste 55,8% et en province 61,4%. Cependant, alors que, depuis 2001, un quasi-statu quo est constaté au niveau national, le Nord-Pas-de-Calais connaît une baisse de la proportion des maisons individuelles sur cette période (-1,3 point) au bénéfice des logements collectifs.

La surface moyenne des résidences principales en Nord-Pas-de-Calais [Tableau 3](#) est supérieure de plus de 1,5 m² à celle en France (92,8 m² contre 91,2 m²). Si l'on exclut l'Île-de-France où la superficie des logements est particulièrement faible (70,0 m²), les logements en Nord-Pas-de-Calais sont en fait plus petits que la moyenne de province (94,5 m²). De plus, depuis 2001, la taille des logements stagne dans la région (+0,2 m²) alors qu'elle progresse sur l'ensemble du territoire (+1,7 m²).

La part importante des maisons individuelles, en général plus grandes que les logements collectifs, contribue à ce que la surface moyenne des logements soit plus élevée dans la région. Toutefois à type de construction donné, la superficie des

logements en Nord-Pas-de-Calais est très inférieure à la moyenne nationale (104,0 m² contre 111,2 m² pour les maisons individuelles et 63,6 m² contre 66,1 m² pour les logements collectifs). Cela tient principalement au caractère très urbain du Nord-Pas-de-Calais : seuls 12,7% des logements sont situés en zone rurale, où

les logements sont plus spacieux, contre 27,7% en France de province. Les ménages de la région vivant en zone urbaine, qui sont très majoritaires, disposent d'une superficie supérieure à la moyenne des zones urbaines provinciales (89,4 m² contre 88,0 m²).

Tableau 1 : RÉPARTITION DES LOGEMENTS SELON LEUR CATÉGORIE

Unité : %

	Nord-Pas-de-Calais		Province		France métropolitaine	
	2001-2002	2006	2001-2002	2006	2001-2002	2006
Résidences principales	90,8	91,5	81,4	83,1	83,2	84,1
Logements occasionnels	0,9	0,5	1,0	0,8	1,0	0,7
Résidences secondaires	3,1	3,0	10,7	10,2	9,0	9,3
Logements vacants	5,3	5,0	6,9	5,9	6,8	5,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note de lecture : Les logements occasionnels sont utilisés occasionnellement pour des raisons professionnelles tandis que les résidences secondaires le sont pour les loisirs (vacances, fins de semaine, etc.). Un logement vacant est un local à usage d'habitation sans occupant.
Source : Insee - Enquêtes logement 2001-2002 et 2006

Tableau 2 : RÉPARTITION DES DES RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LE STATUT D'OCCUPATION

Unité : %

	Nord-Pas-de-Calais		Province		France métropolitaine	
	2001-2002	2006	2001-2002	2006	2001-2002	2006
Propriétaire non accédant	34,2	35,6	37,2	39,3	35,0	37,5
Propriétaire accédant	21,5	19,9	21,2	20,0	21,0	19,5
Locataire	39,2	39,9	37,2	37,1	39,6	39,2
Autre	5,0	4,5	4,4	3,6	4,5	3,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee - Enquêtes logement 2001-2002 et 2006

Tableau 3 : RÉPARTITION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LEUR SURFACE MOYENNE ET LE NOMBRE DE PIÈCES

	Nord-Pas-de-Calais		Province		France métropolitaine	
	2001-2002	2006	2001-2002	2006	2001-2002	2006
Surface moyenne (m ²)	92,6	92,8	93,0	94,5	89,6	91,2
Nombre moyen de pièces	4,3	4,2	4,1	4,1	4,0	4,0

Source : Insee - Enquêtes logement 2001-2002 et 2006

À l'image de la surface, le nombre de pièces par résidence principale apparaît également en Nord-Pas-de-Calais supérieur à la moyenne des régions (4,2 contre 4,0) mais inférieur à celle de province. Une nouvelle fois, ce phénomène tient à la fois à la part importante des maisons individuelles et à la proportion de logements urbains plus élevée dans la région. Le nombre moyen de pièces pour les seules maisons individuelles en Nord-Pas-de-Calais est égal à ce qui est observé en France métropolitaine (4,8), et inférieur en ce qui concerne les logements collectifs (2,8 pièces contre 3,0).

UN LOGEMENT DE TAILLE SUFFISANTE POUR UNE GRANDE PARTIE DES MÉNAGES

Les logements en Nord-Pas-de-Calais accueillent 2,4 habitants en moyenne contre 2,3 habitants en moyenne nationale et en province. Cet écart tend à se réduire puisque le mouvement national de décohabitation est plus accentué en Nord-Pas-de-Calais : entre 2001 et 2006, les logements dans la région ont perdu 0,2 personne contre 0,1 personne en moyenne.

L'indice de peuplement permet d'évaluer de manière fine l'adéquation de la taille des logements à la composition des ménages. Pour chaque résidence principale, la notion de sur ou sous-peuplement peut être appréhendée grâce à un nombre de pièces théorique. Celui-ci correspond à un peuplement " normal ", compte tenu du nombre de personnes et de la structure du ou des ménages qui y résident. Si le nombre de pièces est supérieur à la norme, le logement est en situation de sous-peuplement et inversement, il sera en situation de surpeuplement quand le nombre de pièces est inférieur à la norme. Le surpeuplement est considéré comme " critique " et le sous-peuplement " accentué " à partir de deux pièces d'écart en valeur absolue.

Le surpeuplement est assez rare : il touche en Nord-Pas-de-Calais 1,2% des ménages, constat similaire à la France de province. En particulier, le surpeuplement critique est quasiment absent de la région. La situation est moins favorable en Île-de-France où 2,3% des ménages sont concernés par le surpeuplement.

Près de trois quarts des logements sont en situation de sous-peuplement et environ un quart normalement peuplés. Du point de vue de la taille du logement, les ménages du Nord-Pas-de-Calais sont ainsi mieux lotis que la moyenne. Le constat reste vrai en se comparant à la France de province : près de deux ménages sur cinq sont en situation de sous-peuplement accentué soit 2,6 points de points de plus que la moyenne provinciale [Tableau 4](#).

LES LOGEMENTS SANS CONFORT DE BASE SE RARÉFIENT

Les logements sont habituellement regroupés en trois catégories pour décrire leur confort de base : ceux dits " tout confort " disposent de W.-C. intérieurs, d'installations sanitaires et de chauffage central. Les logements au confort " acceptable " ont également des W.-C. intérieurs et des installations sanitaires mais sans chauffage ou par des appareils indépendants. Enfin,

les logements sans confort ou au confort insuffisant n'ont pas accès à l'eau ou sont sans W.-C. intérieurs ou sans installation sanitaire.

Une grande majorité des ménages vit dans un logement avec des W.-C. et des sanitaires (96,8% en Nord-Pas-de-Calais et 98,7% en France). Ceux ne disposant pas de chauffage central sont plus nombreux en Nord-Pas-de-Calais qu'en France (8,5% contre 5,5%), mais l'utilisation d'appareils de chauffage indépendants y est bien plus fréquente (8,2% contre 3,8%). Les logements sans confort ou au confort insuffisant, qui manquent de sanitaires, de W.-C., ou même de l'eau courante, représentent 3,2% des logements en Nord-Pas-de-Calais en 2006. C'est bien moins que cinq ans plus tôt (5,7%) mais plus qu'en France métropolitaine (1,3%) [Tableau 5](#). Ce sont ainsi 52 000 ménages qui sont encore concernés par le manque de confort.

Tableau 4 : INDICE DE PEUPEMENT DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

Unité : %

	Nord-Pas-de-Calais	Province	France métropolitaine
Surpeuplement critique	0,2	0,2	0,5
Surpeuplement temporairement admissible	1,0	1,1	1,5
Peuplement normal	24,3	24,9	27,1
Sous-peuplement modéré	34,9	36,8	36,6
Sous-peuplement accentué	39,6	37,0	34,4
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Insee - Enquête logement 2006

Tableau 5 : RÉPARTITION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LEUR NIVEAU DE CONFORT

Unité : %

	Nord-Pas-de-Calais		Province		France métropolitaine	
	2001-2002	2006	2001-2002	2006	2001-2002	2006
Sans confort ou confort insuffisant	5,7	3,2	2,5	1,2	2,5	1,3
Confort acceptable	12,0	8,5	8,3	6,1	6,9	5,5
Tout confort	82,3	88,2	89,2	92,7	90,6	93,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee - Enquêtes logement 2001-2002 et 2006

La sur-représentation des résidences principales sans confort en Nord-Pas-de-Calais vient en partie de l'ancienneté du parc. Sa particularité tient à l'importance des logements construits entre 1915 et 1948 (25,9% contre 13,4% en moyenne). Au total, 38,1% des logements sont antérieurs à 1949 alors que ce taux est de 30,6% pour l'ensemble de la France. À l'inverse, la part des logements postérieurs à 1989 y est inférieure : 12,4% contre 16,9% en France et ne progresse pas plus que la moyenne. Or, il existe une relation forte entre le confort des logements et leur date de construction, le confort se dégradant au fur et à mesure que l'ancienneté progresse (Tableau 6) : en France métropolitaine, 4,3% des logements construits avant 1914 ont un confort insuffisant alors que cela ne concerne qu'une infime partie des logements construits après 1989.

Pourtant l'ancienneté du parc n'explique pas à elle seule la fréquence des logements au confort insuffisant en Nord-Pas-de-Calais. En effet, pour chaque période de construction antérieure à 1968, la part des logements à confort insuffisant est supérieure à la moyenne (Tableau 7). De ce fait, il existe bien une spécificité des résidences principales dans la région qui, à même ancienneté, présentent moins de confort qu'ailleurs, si ce n'est pour les logements les plus récents où la part des logements au confort insuffisant est quasi nulle, tant en Nord-Pas-de-Calais que dans le reste de la France. L'ancienneté du parc ne contribuerait que pour 0,4 point aux 3,2% de logements sans confort dans la région.

Les logements au confort insuffisant ou sans confort sont plutôt des maisons individuelles, anciennes, en zone rurale. Les maisons représentent en effet plus de 80% des logements construits avant 1949, qui sont les plus touchés par le manque de confort. Les personnes concernées sont souvent des femmes âgées vivant seules.

LA QUALITÉ D'UN LOGEMENT : CRITÈRES OBJECTIFS ET SUBJECTIVITÉ DES HABITANTS

L'enquête logement permet de décrire les caractéristiques d'un logement avec des critères plus fins que ceux du confort de base déjà évoqué. En particulier, le décret n°2002-120 du 30 janvier 2002 de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000

relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) donne la définition d'un logement décent grâce à douze indicateurs (Encadré). Dix d'entre eux peuvent être appréhendés à partir de l'enquête logement et permettent ainsi une approche fine de la qualité du logement.

Un logement est dit de bonne qualité lorsque tous les critères de qualité sont remplis : c'est le cas de 58,4% des résidences principales du Nord-Pas-de-Calais. Un logement est dit de qualité moyenne lorsqu'il présente un ou deux défauts, ce qui est le cas de 36,8% des résidences principales de la région. Enfin, les logements dits de mauvaise qualité sont ceux qui ont plus de deux défauts, soit 4,8% des résidences principales. Selon ces critères, le Nord-Pas-de-Calais est un peu moins bien

Tableau 6 : RÉPARTITION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON L'ÉPOQUE D'ACHÈVEMENT DE LA CONSTRUCTION

Unité : %

	Nord-Pas-de-Calais		Province		France métropolitaine	
	2001-2002	2006	2001-2002	2006	2001-2002	2006
Avant 1914	15,2	12,2	20,4	17,0	19,9	17,2
De 1915 à 1948	24,9	25,9	12,8	12,4	13,3	13,4
De 1949 à 1967	19,3	18,2	17,2	16,6	18,0	17,3
De 1968 à 1989	32,4	31,4	36,8	36,1	36,4	35,3
Après 1989	8,1	12,4	12,8	18,0	12,4	16,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0


Source : Insee - Enquêtes logement 2001-2002 et 2006

Tableau 7 : RÉPARTITION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LE NIVEAU DE CONFORT ET L'ÉPOQUE D'ACHÈVEMENT DE LA CONSTRUCTION

Unité : %

	Logements au confort insuffisant		Ensemble des logements		Poids des logements au confort insuffisant dans le parc total	
	Nord-Pas-de-Calais	France métropolitaine	Nord-Pas-de-Calais	France métropolitaine	Nord-Pas-de-Calais	France métropolitaine
Avant 1914	37,3	54,9	12,2	17,2	9,8	4,3
De 1915 à 1948	54,7	31,6	25,9	13,4	6,8	3,2
De 1949 à 1967	8,0	9,1	18,2	17,3	1,4	0,7
De 1968 à 1989	0,0	2,5	31,4	35,3	0,0	0,1
Après 1989	0,0	1,8	12,4	16,9	0,0	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	3,2	1,3

Source : Insee - Enquête logement 2006

situé que la moyenne métropolitaine. La proportion de logements présentant un ou deux défauts est plus forte qu'ailleurs alors que les logements sans défauts sont moins fréquents .

Les défauts se concentrent, au niveau national, sur quelques aspects particuliers que sont l'humidité, les infiltrations ou le chauffage. La région présente également des caractéristiques spécifiques de ce point de vue. Plus d'un quart des logements sont affectés par des signes d'humidité dus à l'insuffisance de dispositifs d'ouverture ou de ventilation contre à peine un cinquième en moyenne nationale. On compte également davantage de logements touchés par des problèmes d'évacuation des eaux ménagères. Au regard des autres critères, le Nord-Pas-de-Calais est dans une situation proche de la moyenne.

Toutefois, le constat concernant le confort et la qualité des logements peut être mis au regard de l'opinion qu'ont les ménages sur leurs conditions de logement : une grande majorité d'entre eux les juge satisfaisantes ou très satisfaisantes, tant en Nord-Pas-de-Calais (72,5%) qu'en France métropolitaine (74,7%). La note moyenne donnée à leur logement par les résidents est pour la région très proche de ce qui est observé au niveau national (7,5 sur 10 contre 7,6 sur 10). Les insuffisances en termes de

qualité ou de confort, plus fréquentes en Nord-Pas-de-Calais qu'ailleurs, semblent donc avoir peu d'impact sur l'opinion qu'ont les ménages de leur logement. Ceci montre donc que la qualité de vie dans un logement est une combinaison subjective de multiples facteurs parfois contradictoires (superficie, individuel ou collectif, statut d'occupation, équipement, qualité de la construction, revenus du ménage, etc.) et difficile à appréhender de façon objective.

Tableau 8 : QUALITÉ DES RÉSIDENCES PRINCIPALES			
	Unité : %		
	Nord-Pas-de-Calais	Province	France métropolitaine
Bonne qualité	58,4	66,1	65,3
Qualité moyenne	36,8	30,9	31,6
Mauvaise qualité	4,8	3,0	3,1
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Insee - Enquête logement 2006

Encadré : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DIFFÉRENTS CRITÈRES DÉFINIS DANS LES ARTICLES 2 ET 3 DU DÉCRET SRU

Article 2 :

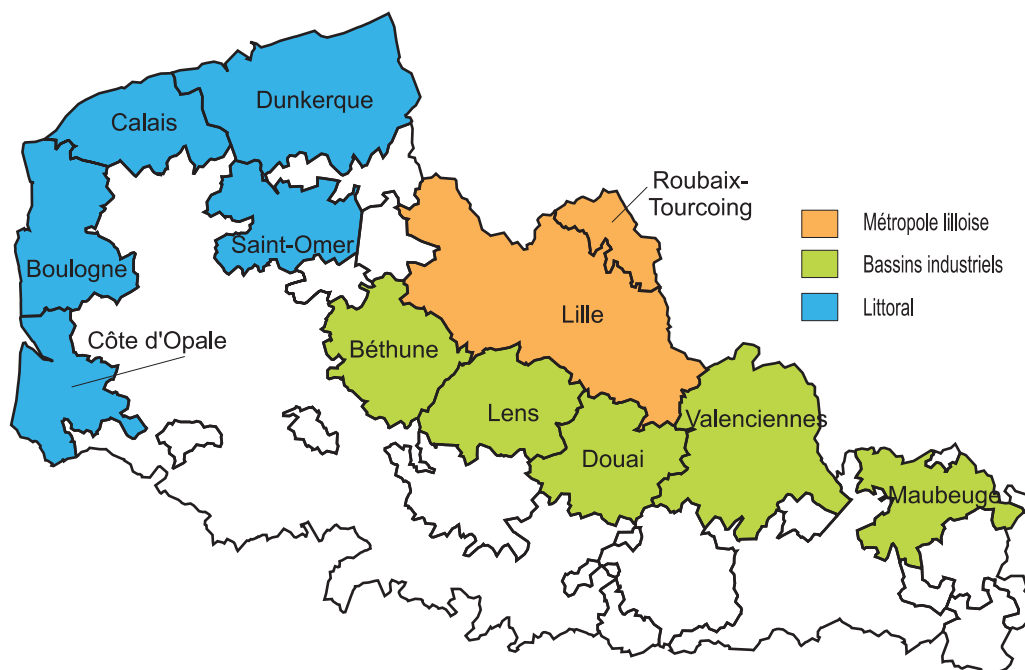
- 1^{er} point** - Le logement assure le clos et le couvert. Le gros œuvre est en bon état. L'intérieur est protégé contre les infiltrations d'eau et les inondations.
- 2^e point** - Les dispositifs de retenue des personnes sont dans un état conforme à leur usage.
- 3^e point** - La nature et l'état des matériaux de construction, des canalisations et des revêtements ne présentent pas de risque pour la santé et la sécurité des habitants.
- 4^e point** - Les réseaux et branchements d'électricité et de gaz et les équipements de chauffage et de production d'eau chaude sont conformes aux normes de sécurité et en bon état d'usage et de fonctionnement.
- 5^e point** - Les dispositifs d'ouverture et de ventilation sont suffisants.
- 6^e point** - L'éclairage naturel des pièces principales est suffisant. Elles bénéficient d'un ouvrant donnant à l'air libre ou sur un volume vitré donnant à l'air libre.

Article 3 :

- 1^{er} point** - Une installation permet un chauffage suffisant et l'évacuation des produits de combustion.
- 2^e point** - Le logement est muni d'une installation d'alimentation en eau potable avec pression et débit suffisants.
- 3^e point** - Le logement est muni d'installations d'évacuation des eaux ménagères et des eaux-vannes empêchant le refoulement des odeurs et des effluents et munies de siphon.
- 4^e point** - Le logement est muni d'une cuisine ou d'un coin cuisine aménagé avec un évier raccordé à une installation d'alimentation en eau chaude et froide et à une évacuation des eaux usées.
- 5^e point** - Installation sanitaire intérieure au logement comprenant un W.-C. séparé des cuisine et pièce où sont pris les repas, et un équipement pour la toilette corporelle (une baignoire ou une douche) alimenté en eau chaude et froide et muni d'une évacuation des eaux usées. Pour les logements d'une seule pièce : seulement un W.-C. extérieur et l'eau chaude et froide.
- 6^e point** - Le réseau électrique permet un éclairage suffisant et le fonctionnement des appareils ménagers indispensables.

Tous les critères, à l'exception de l'article 2 - 2^e point et de l'article 3 - 6^e point, ont été appréhendés à partir de variables de l'enquête logement.

LES TROIS GRANDES ZONES D'HABITAT DE LA RÉGION



© IGN - Insee 2008
Source : Insee

Les trois grandes zones d'habitat en Nord-Pas-de-Calais concentrent plus de 90% des logements de la région dont 35% dans les bassins industriels, 33% dans la métropole lilloise et 23% sur le littoral. Elles présentent, chacune, un parc très spécifique du fait de leur localisation, de leur histoire et des caractéristiques sociodémographiques des populations qui y résident.

Les bassins industriels possèdent une très forte proportion de maisons individuelles construites entre 1915 et 1948, correspondant notamment au parc minier, au confort souvent plus sommaire que dans le reste de la région. C'est d'ailleurs dans ces bassins que les progrès en matière de confort sont les plus considérables puisque la part des logements "tout confort" a augmenté de près de 8 points depuis 2001 contre 5 points dans le littoral et 3 points dans la métropole lilloise. Ce mouvement est en partie le résultat de la politique de réhabilitation du parc minier et de destruction des logements les plus dégradés. Les locataires du secteur social sont très présents dans les bassins industriels.

La particularité du littoral tient tout d'abord à la moindre part des résidences principales : 85,5% contre 96,6% en moyenne dans la région. Cette zone d'habitat concentre 74% des résidences secondaires de la région. Le parc des résidences principales se singularise ensuite par la superficie importante des habitations (95,5 m² contre 93,2 m² en moyenne régionale) et une sur-représentation des logements sous-peuplés. Les logements les plus anciens (avant 1914) et les plus récents (après 1967) sont nombreux et la part des logements sans confort est la plus faible des trois bassins d'habitat. Les ménages y sont plus souvent propriétaires qu'ailleurs.

Comme dans toutes les grandes zones urbaines, l'habitat dans la métropole lilloise est plus petit (86,8 m² en moyenne contre 92,8 m² dans la région) et plus souvent constitué de logements collectifs (45,4% contre 27,7%). Les personnes qui y vivent sont, pour une part importante, des locataires. La part des logements sans confort y est légèrement inférieure à la moyenne régionale mais le surpeuplement y est plus fréquent.

GRANDES CARACTÉRISTIQUES DES LOGEMENTS

	Bassins industriels	Littoral	Métropole lilloise	Nord-Pas-de-Calais
Part des logements	35,3	23,2	32,9	100,0
Proportion de résidences principales	93,6	85,5	93,3	91,5
Proportion de maisons individuelles	77,5	62,1	54,6	72,3
Surface moyenne (m ²)	92,0	95,5	86,8	92,8
Nombre moyen de pièces	4,2	4,3	4,0	4,2

Source : Insee - Enquête logement 2006

DATE D'ACHÈVEMENT DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

Unité : %

	Bassins industriels	Littoral	Métropole lilloise	Nord-Pas-de-Calais
Avant 1914	11,1	13,0	9,5	12,2
De 1915 à 1948	30,4	16,6	28,9	25,9
De 1949 à 1967	19,9	19,3	17,0	18,2
De 1967 à 1989	29,0	37,1	31,0	31,4
Après 1989	9,5	13,9	13,7	12,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee - Enquête logement 2006

STATUT D'OCCUPATION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

Unité : %

	Bassins industriels	Littoral	Métropole lilloise	Nord-Pas-de-Calais
Propriétaire non accédant	34,4	37,7	31,7	35,6
Propriétaire accédant	17,6	21,1	20,8	19,9
Locataire	40,0	38,0	45,1	39,9
Autre	8,1	3,2	2,4	4,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee - Enquête logement 2006

CONFORT DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

Unité : %

	Bassins industriels	Littoral	Métropole lilloise	Nord-Pas-de-Calais
Sans confort ou confort insuffisant	4,7	1,6	2,7	3,2
Confort acceptable	9,0	7,7	7,5	8,5
Tout confort	86,3	90,7	89,8	88,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee - Enquête logement 2006

INDICE DE PEUPLEMENT DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

Unité : %

	Bassins industriels	Littoral	Métropole lilloise	Nord-Pas-de-Calais
Surpeuplement critique	0,3	0,2	0,2	0,2
Surpeuplement temporairement admissible	0,9	0,5	1,6	1,0
Peuplement normal	24,3	22,4	26,9	24,3
Sous-peuplement modéré	35,0	36,9	33,9	34,9
Sous-peuplement accentué	39,6	40,0	37,3	39,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee - Enquête logement 2006

POUR COMPRENDRE CES RÉSULTATS

Sources statistiques :

L'enquête logement est une des principales enquêtes réalisées par l'Insee auprès des ménages et constitue la source statistique majeure de description du parc de logements. Elle est réalisée tous les quatre à cinq ans. L'enquête la plus récente utilisée dans cette étude date de 2006, la précédente de 2001-2002. Au total, plus de 60 000 logements ont été enquêtés dont près de 5 000 en Nord-Pas-de-Calais où un échantillon complémentaire a été tiré pour assurer la représentativité de l'enquête.

D'autres sources traitent également de ce thème, notamment les enquêtes annuelles de recensement de population. Des écarts de faible ampleur peuvent être constatés entre ces sources du fait de la méthodologie de l'enquête ou de la taille des échantillons. L'intérêt de l'enquête logement tient au fait qu'elle est centrée uniquement sur ce thème et permet donc de le traiter de façon plus complète : y sont abordées les caractéristiques du logement tant du point de vue quantitatif (surface, nombre de pièces, date d'achèvement de la construction, etc.) que qualitatif (confort de base, défauts, etc.), ainsi que celles du ou des ménages y résidant (constitution du ménage, statut d'occupation, catégorie sociale et revenus, appréciations sur le logement et son environnement).

Définition de l'indice de peuplement :

L'indice de peuplement caractérise le degré d'occupation du logement, par comparaison entre le nombre de pièces du logement et une norme calculée en fonction de la composition du ménage. Cette norme, arrêtée en 1968 en accord avec le ministère de l'Équipement, attribuée à chaque ménage :

- une pièce de séjour ;
- une pièce pour chaque personne de référence d'une famille ;
- une pièce pour chaque personne hors famille, non célibataire ;
- une pièce pour chaque célibataire de 19 ans ou plus ;
- une pièce pour deux enfants de moins de 19 ans, à condition qu'ils soient de même sexe, sauf s'ils ont tous deux moins de 7 ans ;
- une pièce pour l'ensemble des domestiques et salariés logés par le ménage.

Il existe une exception : sont exclus de la catégorie des logements surpeuplés les logements d'une pièce de plus de 25 m² occupés par une seule personne et est considéré comme surpeuplé un logement comportant autant ou plus de pièces que la norme donnée ci-dessus mais offrant moins de 18 m² par personne.

L'indice de peuplement est défini comme suit :

- sous-peuplement accentué : le logement compte au moins deux pièces de plus que la norme ;
- sous-peuplement modéré : le logement compte une pièce de plus que la norme ;
- peuplement normal : le nombre de pièces du logement est égal à la norme ;
- surpeuplement temporairement admissible : le logement compte une pièce de moins que la norme ;
- surpeuplement critique : le logement compte au moins deux pièces de moins que la norme.

Pour en savoir plus

- Une approche de la qualité des logements - Insee - Profils Nord-Pas-de-Calais n° 11, décembre 2002.
- Le logement en Nord-Pas-de-Calais : un parc en mutation face à des besoins diversifiés - Insee Nord-Pas-de-Calais - Les Dossiers de Profils n° 75, avril 2004.
- Le logement en Nord-Pas-de-Calais : quelles dépenses pour les ménages - Insee Nord-Pas-de-Calais - Les Dossiers de Profils n° 78, décembre 2004.

Directeur de la publication : Jean-Jacques MALPOT
Service Administration des Ressources : Brigitte RABIN
Service Études Diffusion : Aurélien DAUBAIRE
Service Statistique : Jean-Christophe FANOUILLET
Rédacteur en chef : Jean-Luc VAN GHELUWE
Responsable Fabrication : Christian DE RUYCK
Graphistes : Fabrice CARLIER, Annick CEUGNIEZ, Claude VISAYZE

Vente : par correspondance CNGP-Insee BP402 80004 AMIENS CEDEX ou via Internet : www.webcommerce.insee.fr - Tél. : 03 20 62 86 66

CPPAD en cours - ISSN : 1774-7562 - Dépôt légal Mars 2008 - © Insee 2008 - Code Sage PRO083420

Imprimerie LA MONSOISE - 5, avenue Léon Blum - 59370 MONS-EN-BAROEUL - Tél. : 03 20 61 98 44 - Courriel : contact@imprimerie-monsoise.com